



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2019
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a prié de rendre compte, six mois après l'investiture présidentielle, de l'état de la mise en œuvre des mesures visées au paragraphe 4 de ladite résolution et des critères établis dans le cadre du Pacte pour la paix.

II. Évaluation globale des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

2. Aux fins de l'établissement du présent rapport, mon Représentant spécial et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, a continué de coopérer étroitement avec toutes les parties afin d'examiner les progrès effectués et de hâter la mise en œuvre des principales mesures prévues dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ma Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, et mon Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernández-Taranco, ont séjourné au Mali du 7 au 12 décembre 2018 afin de faire le point sur l'application de l'Accord. À Bamako, ils ont rencontré le Président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, le Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga, des membres du gouvernement, les groupes armés signataires, des acteurs politiques, des représentants de la société civile et des partenaires internationaux, parmi lesquels la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils se sont également rendus à Mopti et à Gao. Mon Représentant spécial s'est de nouveau mis en rapport avec les principales parties prenantes en février afin d'examiner plus avant les progrès réalisés.

3. Les interlocuteurs étaient conscients de la profonde frustration qu'éprouvait le Conseil de sécurité face aux retards qui s'accumulaient dans la mise en œuvre intégrale de l'Accord. En signant le Pacte pour la paix le 15 octobre 2018, le Gouvernement malien avait réaffirmé son engagement en faveur de la pleine application de l'Accord après la signature par les parties signataires, le 22 mars 2018, de la Feuille de route pour la mise en œuvre des dispositions prioritaires de l'Accord. Les groupes armés signataires ont confirmé leur pleine adhésion au Pacte dans une annexe signée le même



jour et décidé aussi de lancer le processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration.

4. Au cours de leurs entretiens avec mon Représentant spécial et mes Sous-Secrétaires généraux, le Président Keïta et le Premier Ministre Maïga ont tous deux réaffirmé leur détermination à hâter la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Les représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ont salué l'action menée par le Premier Ministre pour accélérer l'application de l'Accord et se sont félicités de la création d'un ministère spécialement chargé de coordonner la mise en œuvre du processus de paix et d'organiser des consultations plus régulières. L'échelonnement et le calendrier des mesures concrètes prévues à cette fin apparaissaient moins clairs.

5. Des progrès ont été constatés dans la mise en œuvre de l'Accord depuis l'élection présidentielle tenue en juillet et août 2018. Globalement, le processus de paix a bénéficié d'un regain d'attention de la part des parties et la confiance s'est renforcée entre les signataires. La pression internationale, notamment la perspective de sanctions, a été perçue comme un facteur ayant largement contribué à accélérer le processus. Certains partenaires, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Observateur indépendant, ont plaidé pour que certaines réformes politiquement sensibles soient soumises à des échéances plus réalistes, afin de ménager le temps nécessaire à l'organisation de consultations inclusives entre les principales parties prenantes et à l'obtention de résultats significatifs et durables.

6. Les interlocuteurs ont salué les efforts déployés par le Premier Ministre pour engager le dialogue avec des parties prenantes de tous bords politiques en vue de bâtir le consensus nécessaire à l'adoption des principales réformes institutionnelles et politiques prévues dans l'Accord. Pendant leur entretien avec mes Sous-Secrétaires généraux, les représentants de l'opposition politique ont mis en exergue leur exclusion des processus d'élaboration des politiques et des réformes. Les représentants de la société civile, en particulier les femmes, ont souligné la nécessité de communiquer plus efficacement sur l'Accord et d'associer toutes les parties prenantes à sa mise en œuvre, afin que chaque segment de la société participe pleinement à l'édification de la paix.

7. Le référendum national sur la modification de la Constitution est considéré comme un jalon incontournable sur la voie des grandes réformes institutionnelles et administratives. Le 14 janvier, le Gouvernement a créé un comité d'experts sur la réforme constitutionnelle et nommé ses 11 membres, dont 2 femmes. Ce comité est chargé d'élaborer le projet de loi portant révision de la Constitution, en s'appuyant sur les propositions pertinentes formulées par le passé. Cette décision a été critiquée par l'opposition politique, qui a déclaré ne pas avoir été consultée et a appelé à un dialogue politique susceptible de conférer aux réformes un caractère consensuel. Le 20 janvier 2019, le Gouvernement a annoncé qu'un cadre de consultation national sur la réforme constitutionnelle, regroupant les groupes signataires, les partis politiques et la société civile, avait été créé le 17 janvier. La première réunion tenue dans ce cadre a eu lieu le 31 janvier. Mon Représentant spécial a continué de collaborer activement avec les parties prenantes, toutes tendances politiques confondues, afin de les aider à aplanir leurs différends par le dialogue et dans un esprit d'unité nationale.

8. Le lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration à Gao, Kidal et Tombouctou, effectué le 6 novembre 2018, a constitué une première phase importante du processus général de réforme du secteur de la sécurité. Il devrait permettre aux membres éligibles du personnel du Mécanisme opérationnel de coordination qui se sont inscrits et ont déposé les armes d'intégrer l'armée nationale. Toutefois, le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration ne peut réussir en l'absence de progrès substantiels dans la mise en œuvre des autres mesures clefs de l'Accord et de la réforme du secteur de la sécurité. Lors de leur entretien avec mes Sous-Secrétaires généraux à Bamako, les représentants des groupes signataires ont réaffirmé que leurs combattants ne pourraient

abandonner définitivement les armes que si des avancées étaient enregistrées sur le plan politique.

9. Les signataires se sont engagés, en vertu de l'Accord, à mener une réforme approfondie en créant un conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, chargé de définir un projet national pour le secteur de la sécurité et de la défense. Une stratégie nationale globale de réforme de l'appareil de sécurité a été adoptée le 6 juillet 2018, qui prévoit la mise au point d'un concept et d'un plan de reconstitution des forces de défense et de sécurité par l'intégration des combattants des groupes signataires qui remplissent les conditions requises, le déploiement des forces de défense et de sécurité dans les régions du Nord, la création de la police territoriale et la mise sur pied d'unités de lutte contre le terrorisme rattachées aux forces de défense et de sécurité reconstituées.

10. Malgré l'importance des initiatives prises au niveau international, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader, ainsi qu'en témoigne l'augmentation du nombre d'attaques terroristes visant les forces nationales et internationales, la MINUSMA et la population civile depuis 2016 (183 attaques en 2016, 226 en 2017 et 237 en 2018). La menace, qui continue de se propager du nord vers le centre du Mali, détourne l'attention de l'Accord et en complique la mise en œuvre. Avec l'expansion des groupes extrémistes, qui exacerbe les violences intercommunautaires, la multiplication des explosions touchant les forces de sécurité et les civils et l'accroissement du nombre de personnes déplacées, la situation en matière de sécurité devient plus complexe dans le centre du Mali. La Mission accompagne actuellement le Gouvernement dans la définition des paramètres politiques qui doivent encadrer sa stratégie dans le centre du pays et se coordonne avec l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer son appui aux autorités maliennes, de sorte qu'elles puissent faire face à l'évolution rapide de la situation et assurer la protection des civils.

11. La visite de mes Sous-Secrétaires généraux à Gao et à Mopti a confirmé que l'absence d'avancées concrètes sur le terrain et de dividendes de la paix pour le peuple malien demeurent un problème de taille, même si des progrès ont été constatés dans la mise en place d'administrations intérimaires dans le nord du Mali. L'insécurité, le chômage, la non-participation des femmes et des jeunes au processus de paix et l'absence d'activités de développement et d'éducation ont été les principales préoccupations exprimées par les représentants de la société civile. Ces derniers ont estimé que les mesures proposées dans le cadre du processus de paix ne prenaient pas suffisamment en compte les questions de développement.

12. L'attention portée à la mise en œuvre des piliers réconciliation, justice et aide humanitaire de l'Accord semblent s'être relâchée au fil des ans. La Commission vérité, justice et réconciliation chargée d'enquêter sur toutes les violations flagrantes des droits de l'homme commises au Mali entre 1960 et 2013 procède actuellement à la collecte et à l'archivage des informations. Ses six antennes régionales ont recueilli plus de 11 000 témoignages de victimes ces deux dernières années. Les enquêtes, les audiences publiques et l'élaboration d'une stratégie globale relative aux réparations devraient s'achever en 2019. Le débat de l'Assemblée nationale sur le projet de Loi d'entente nationale a été reporté à plusieurs reprises en raison des divergences de vues quant à son contenu et des critiques formulées par des organisations de défense des droits de l'homme.

13. La MINUSMA continue, dans sa configuration actuelle, de jouer un rôle essentiel à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord. Tous les interlocuteurs ont salué l'efficacité avec laquelle la Mission s'acquitte de son mandat politique par le truchement des bons offices de mon Représentant spécial. Ils se sont félicités du rôle actif de la MINUSMA, qui, tout en consolidant le processus politique, a exécuté plusieurs tâches essentielles liées à la sécurité, en étroite coordination avec d'autres acteurs chargés de la sécurité sur le terrain, dont les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les forces françaises et les missions de l'Union européenne au Mali. Du fait de l'absence d'une autorité publique effective et du caractère limité de la présence de l'équipe de pays, il est souvent laissé à la MINUSMA le soin d'assurer certains services dont la responsabilité incombe à l'État ou à d'autres

partenaires. La Mission a renforcé sa capacité à repousser les attaques complexes et sa contribution demeure essentielle dans les actions menées pour empêcher les groupes terroristes de prendre le contrôle des zones du Mali septentrional où la présence de l'État est encore limitée ou inexistante.

14. Les forces internationales et les acteurs régionaux ont aussi joué un rôle important au moment de faire face à la crise qui secoue le Mali et d'établir durablement la paix et la stabilité. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel demeure un élément essentiel de la riposte contre la menace de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée dans la région. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la Force conjointe aidera les pays du G5 Sahel à renforcer le contrôle de leurs zones frontalières communes dans un premier temps, puis de leurs territoires nationaux respectifs dans un second temps. Elle a repris ses opérations le 14 janvier après une interruption de six mois qui a suivi l'attaque meurtrière perpétrée en juin 2018 contre son siège, à Sévaré. D'autres opérations sont prévues dans d'autres secteurs du pays. L'absence d'un financement prévisible et durable de l'appui international a contribué à retarder la reprise des opérations et, d'une manière générale, empêché la Force conjointe de devenir pleinement opérationnelle.

Cadre stratégique intégré des Nations Unies

15. En application du paragraphe 29 de la résolution [2423 \(2018\)](#), la MINUSMA et l'équipe de pays ont élaboré le cadre stratégique intégré des Nations unies, qui définit la vision globale et les priorités communes de l'Organisation. Ce cadre est le fruit d'un travail soutenu de plusieurs mois, entrepris par la Mission et l'équipe de pays pour renforcer la coordination et promouvoir l'intégration. Le 12 février, à l'issue d'une série d'ateliers tenus en décembre 2018 et en janvier 2019, le Forum des responsables, présidé par mon Représentant spécial, a approuvé au niveau national le cadre stratégique intégré, qui a ensuite été adopté le 21 février, au Siège, par l'équipe spéciale interinstitutions pour le Mali.

16. Le cadre stratégique intégré des Nations Unies obéit à un calendrier de trois ans et définit des priorités communes fondées sur les tâches prioritaires énoncées dans la résolution [2423 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, qui visent à renforcer l'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix et aux efforts de stabilisation dans le centre du Mali. Il s'articule autour de cinq domaines thématiques, qui relèvent des mandats de la Mission et de l'équipe de pays et consistent notamment à appuyer les activités nationales visant à rétablir l'autorité de l'État dans le Nord et le Centre, à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans les régions touchées, à reconstituer les capacités des institutions chargées de veiller au respect de l'état de droit et d'assurer la sécurité et la justice, à renforcer la cohésion sociale, la prévention des conflits et la réconciliation nationale et à appuyer les processus électoraux et la réforme constitutionnelle.

17. Le cadre stratégique intégré des Nations Unies prévoit une répartition interne des tâches fondée sur le principe des avantages comparatifs. Concernant, par exemple, l'appui aux mesures nationales visant à rétablir l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali, la MINUSMA et l'équipe de pays se sont engagées à axer leurs efforts sur l'entrée en activité des administrations intérimaires. La Mission s'emploiera en particulier à exercer ses bons offices pour veiller à ce que les autorités soient nommées et déployées en temps voulu à tous les niveaux et fournira une assistance technique, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) se concentreront sur le renforcement des capacités des institutions compétentes. S'agissant de l'appui au processus électoral et à la réforme constitutionnelle, il est prévu que la MINUSMA use de ses bons offices dans le nord du Mali pour favoriser l'émergence de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, tout en apportant un soutien logistique et technique et un appui en matière de sécurité. Le PNUD s'attachera en particulier à renforcer les capacités des institutions compétentes et à sensibiliser les électeurs par l'entremise des organisations de la société civile, tandis qu'ONU-Femmes se positionnera en fer de lance de la promotion de la

participation des femmes au processus électoral en dispensant une formation aux femmes et aux responsables de partis politiques.

18. Le cadre stratégique intégré des Nations Unies offre également à la Mission et à l'équipe de pays les bases sur lesquelles elles peuvent s'appuyer pour déployer efficacement les divers instruments de financement et de programmation et veiller à leur complémentarité, en réduisant ainsi les risques de concurrence et de double emploi. Une opération annuelle spéciale de planification conjointe permettra de définir l'échelonnement des initiatives et d'établir le montant des fonds disponibles et les besoins en matière de financement pour l'année. Des consultations se tiennent actuellement dans l'optique d'élaborer un plan de transition en vue de transférer certaines tâches pertinentes aux partenaires, y compris l'équipe de pays, sur la base de leurs mandats et de leurs avantages comparatifs. La MINUSMA et les organismes, fonds et programmes s'organisent en vue du recensement des capacités et des lacunes, qui s'appuiera sur l'analyse commune de pays actuellement menée au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2020-2024.

III. Application des mesures visées au paragraphe 4 de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité

A. Tenue, dans un climat de paix, de l'élection présidentielle, avec l'appui des groupes signataires

19. L'élection présidentielle s'est tenue le 29 juillet 2018, suivie d'un deuxième tour le 12 août, dans un climat général de paix, malgré quelques heurts survenus dans le nord et le centre du pays. Le Président Keïta a été réélu avec 67,16 % des voix, et le leader de l'opposition, Soumaïla Cissé, est arrivé second avec 32,84 %. M. Cissé a contesté les résultats de l'élection après leur annonce le 17 août et a déposé une plainte qui a été rejetée par la Cour constitutionnelle. Le Président Keïta a ensuite prêté serment le 4 septembre et a formé son gouvernement le 9 septembre.

20. Dans les semaines qui ont précédé l'élection et après le premier tour de scrutin, le climat politique était tendu en raison d'allégations de fraude portées contre le Gouvernement par plusieurs candidats de l'opposition et de préoccupations relatives à la question de savoir si les conditions de sécurité dans le nord et le centre du pays étaient propices à la tenue de l'élection. Les bons offices de mon Représentant spécial, agissant en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, notamment la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et l'Organisation internationale de la francophonie, ont résolument contribué à apaiser les inquiétudes et à prévenir une escalade. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a appuyé le processus électoral en apportant une assistance logistique, financière et technique aux organismes de gestion des élections, notamment en assurant le transport de 110 tonnes de matériel électoral, en organisant des formations aux activités de sensibilisation et d'information et en appuyant ces dernières. Elle a également formé les autorités maliennes à la prévention de la violence liée aux élections.

21. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été déployées pour assurer la sécurité du processus électoral et des bureaux de vote avec l'appui des forces internationales et de la MINUSMA, sauf dans certaines régions du centre et du nord du pays. Les groupes armés signataires, dont la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, ainsi que les mouvements dissidents tels que le Mouvement pour le salut de l'Azawad et la Coalition du peuple de l'Azawad, ont contribué de manière constructive à la tenue des élections dans les zones où ils étaient présents, notamment en assurant la sécurité des bureaux de vote, conformément aux accords passés avec le Gouvernement en la matière. Ce processus a été facilité par la nomination d'autorités intérimaires au niveau des districts et le

déploiement de fonctionnaires de l'organisme de gestion des élections, notamment des préfets et sous-préfets.

22. La tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution a été considérée par les observateurs électoraux comme une étape importante vers la stabilisation du pays. Les observateurs nationaux et leurs homologues internationaux de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la francophonie ont conclu que les élections s'étaient déroulées dans des conditions satisfaisantes malgré les irrégularités constatées, notamment en ce qui concerne la distribution des cartes d'électeur, les listes électorales incomplètes et l'accès inégal aux médias pour certains candidats. Ils ont également noté que des bureaux de vote et des membres de bureaux de vote avaient été pris pour cibles par des groupes armés extrémistes dans certaines régions du nord du pays. En outre, de nombreux électeurs n'avaient pas pu voter dans les régions du centre du pays à cause de la détérioration des conditions de sécurité liée aux violences intercommunales.

23. Les observateurs ont encouragé le Gouvernement à entreprendre des réformes pour améliorer la transparence et la crédibilité des élections, tout en renforçant la participation au processus électoral. Dans la droite ligne de la lettre datée du 18 janvier 2019, adressée au Président du Comité pour la réforme constitutionnelle par le Premier Ministre Maïga, les observateurs ont notamment recommandé de rendre les listes électorales plus inclusives en procédant à un recensement spécial élargi, associé à une vaste campagne d'inscription à l'intention des jeunes, de créer un organisme chargé de gérer les élections par consensus et de revoir l'article 142 3) de la loi électorale afin de proroger le délai entre le premier et le second tour de l'élection.

B. Avancement du processus de décentralisation

24. Si des mesures importantes ont été prises pour fixer le cadre législatif de la décentralisation, la mise place de ce cadre reste subordonnée à une révision de la Constitution, à l'élection des membres des collectivités locales et au transfert de l'autorité et des ressources nécessaires aux administrations concernées comme prévu dans l'Accord.

25. Le Code des collectivités territoriales et la Loi portant conditions de la libre administration des collectivités territoriales, tous deux promulgués le 2 octobre 2017, ont jeté les bases de la réforme administrative et de la décentralisation. Ils prévoient l'élection au suffrage universel des membres des collectivités locales (communes, cercles et régions) et le transfert de 30 % des recettes de l'État aux entités décentralisées. Conformément à la Constitution, les instances régionales élues sont désignées dans le Code comme des conseils régionaux. Toutefois, les groupes signataires maintiennent qu'en vertu de l'Accord, ces entités doivent prendre le nom d'assemblées régionales et que leurs décisions ne doivent pas pouvoir être invalidées par des représentants nommés par l'État. Comme indiqué dans la feuille de route signée le 22 mars 2018, ces questions devront être réglées et donner lieu, le cas échéant, à des amendements dans la future Constitution révisée avant la tenue d'élections régionales, locales ou communales. Les parties doivent reprendre les discussions sur le Code, conformément aux priorités fixées dans la feuille de route.

26. Un projet de décret prévoyant le transfert partiel des services décentralisés de l'État et des ressources humaines et financières aux collectivités locales a été approuvé par le Conseil des ministres le 20 février et soumis au Président pour promulgation. La promulgation et la mise en application de ce décret sont des conditions préalables au transfert de 30 % des recettes de l'État aux collectivités territoriales, comme en dispose l'article 14 de l'Accord. À l'heure actuelle, environ 19 % de ces recettes sont redistribuées aux collectivités locales. Une quinzaine de domaines de compétence de l'État sur 42 ont été décentralisés aux collectivités locales par décret, dont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et le développement social. Parmi les domaines pour lesquels un décret de délégation d'autorité n'a pas encore été promulgué

figurent la fiscalité locale, la police territoriale, l'exploitation minière, l'autonomisation et l'emploi des jeunes et l'énergie.

27. La création d'une police territoriale a été discutée lors de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre des actions prioritaires en matière de défense et de sécurité visées au paragraphe 36 ci-après. Les parties sont convenues de placer cette force de police sous l'autorité d'élus locaux (maires), conformément au Code des collectivités territoriales. Elles ont en outre décidé qu'au moins 30 personnes par commune seraient affectées aux missions de police municipale (application de la loi, police de la circulation routière et appui aux autorités fiscales), tout en étant à la disposition des cercles et des régions. Le projet de décret fixant les pouvoirs et la composition de cette police est en cours d'élaboration par les parties. La date limite pour l'élaboration du cadre législatif relatif à la police territoriale a été fixée à 2020.

28. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport (S/2018/1174), le Gouvernement a engagé des consultations sur un projet de loi relatif à la restructuration administrative et territoriale en novembre 2018. Cette restructuration vise à rationaliser l'administration locale en renforçant la présence de l'État et l'efficacité des services, et à mieux tirer parti des bénéfices de la fiscalité locale grâce à la création de nouvelles municipalités. Conformément à l'article 6 de l'Accord, la proposition du Gouvernement prévoit également une augmentation du nombre de circonscriptions électorales et de sièges à l'Assemblée nationale pour améliorer la représentation des populations du nord du pays dans les institutions nationales. Des préoccupations demeurent dans certaines zones, en particulier à Gao, où une forte mobilisation de la société civile a empêché la tenue des consultations, au motif que le découpage désavantagerait certaines communautés et que la réforme proposée ne serait pas viable financièrement.

C. Entrée en activité des administrations intérimaires dans le nord du Mali

29. Désignées le 14 octobre 2016 par décret présidentiel, toutes les administrations régionales intérimaires sont désormais opérationnelles et s'attachent à fournir à la population certains services de base, par exemple en entreprenant la réalisation d'un centre de santé à Ménaka, ainsi que de 9 écoles primaires et de 24 forages dans la région de Taoudenni. Malgré les progrès accomplis dans la mise en place des administrations intérimaires et l'augmentation des fonds alloués à celles-ci au cours de l'année écoulée, l'efficacité de ces autorités continue d'être entravée par des difficultés techniques et logistiques et par le manque d'infrastructures. Certaines organisations de la société civile se sont inquiétées du fait que les autorités locales ne soient pas tenues de rendre des comptes et qu'aucune réunion publique n'ait été organisée pour discuter de leur action, alors que cela était prévu par le Code des collectivités territoriales.

30. Le 26 juillet 2018, à l'issue d'intenses négociations entre les parties signataires, facilitées par la MINUSMA grâce aux bons offices de mon Représentant spécial, le Gouvernement a nommé 288 membres des administrations intérimaires et collèges transitoires, dont 14 femmes, pour 21 des 24 districts des régions du nord du Mali. Des nominations sont toujours attendues pour trois districts de Taoudenni. Des divergences de vues entre des groupes armés non signataires mais respectant l'Accord, en particulier entre la Coordination des mouvements de l'entente et la Congrès pour la justice dans l'Azawad, semblent retarder la mise en place des administrations intérimaires dans les trois districts restants de Taoudenni, à savoir Al-Ourche, Bou Djébéha et Fom el'Alba. Les membres des administrations intérimaires bénéficieraient d'initiatives de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources financières.

31. Les autorités intérimaires ont joué un rôle essentiel dans l'organisation et la tenue de l'élection présidentielle, en contribuant à la formation des électeurs et à la distribution des cartes d'électeur et en aidant les autorités locales à mener des opérations liées aux élections, telles que le déploiement et la collecte du matériel électoral. Elles ont aussi collaboré étroitement avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation

pour prévenir les violences liées aux élections en effectuant un travail de sensibilisation au processus électoral auprès des habitants de Gao, de Ménaka et de Tombouctou.

32. Au 26 février 2019, le montant des fonds alloués par le Gouvernement aux autorités intérimaires (aux niveaux des régions et des districts) s'élevait à 19,5 millions de dollars. Il visait à couvrir les frais de fonctionnement (2,15 millions de dollars), les dépenses d'équipement (10 millions de dollars) et les coûts liés à la mise en œuvre de projets clés prévus dans les plans d'action prioritaires des différentes administrations concernées (7,5 millions de dollars), lesquels ont été adoptés à Gao, Ménaka, Taoudenni et Tombouctou, en septembre 2017, et à Kidal en octobre 2017. Ces plans ont facilité l'allocation par l'État de fonds devant servir à appuyer des projets destinés à renforcer la prestation de services de base, la cohésion sociale et le relèvement économique. Outre les 19,5 millions de dollars destinés au financement des plans d'action prioritaires, le Gouvernement a versé 9 millions de dollars pour financer des projets à venir au niveau des districts.

33. Avec l'appui de l'ONU, le Gouvernement a redoublé d'efforts pour remédier aux problèmes qui entravent le bon fonctionnement des autorités intérimaires. En décembre 2018, le Gouvernement a versé 2,9 millions de dollars pour appuyer la mise en service effective des administrations intérimaires, notamment le déploiement et la formation du personnel (27 personnes à Tombouctou, 12 à Gao, 12 à Ménaka, 11 à Kidal et 10 à Taoudenni). La MINUSMA et l'équipe de pays ont appuyé le renforcement des capacités de ces administrations.

D. Avancement des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que d'une réforme consensuelle et sans exclusive du secteur de la sécurité

Désarmement, démobilisation et réintégration

34. Le 6 novembre, malgré l'absence d'un accord sur les quotas d'intégration, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et la Commission d'intégration, avec l'appui de la MINUSMA, ont amorcé un processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et d'intégration. Entre le 6 et le 30 novembre, 1 423 ex-combattants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, ainsi que des ex-combattants de groupes armés non signataires mais respectant l'Accord, ont été désarmés, démobilisés, enregistrés et notamment soumis à des contrôles de sécurité et d'antécédents en matière de violations des droits de l'homme. Ces opérations se sont déroulées à Gao, Tombouctou et Kidal. La dernière phase devrait cibler les 417 ex-combattants restants (235 à Gao et 182 à Tombouctou), qui n'ont pas participé à la première phase. Les ex-combattants seront transférés vers trois sites dans le sud du pays (Koutiala, Séguéla et Markala) où ils suivront une formation militaire de trois mois, entre mars et juin 2019, sous les auspices du Ministère malien de la défense, avec l'appui de la MINUSMA et de l'Union européenne. À l'issue de leur formation, ils retourneront à Gao, Tombouctou et Kidal pour leur premier déploiement en tant que membres des Forces armées maliennes et seront affectés à l'une des trois unités du Mécanisme opérationnel de coordination chargées d'assurer la sécurité des huit zones de cantonnement du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Dans l'intervalle, la MINUSMA continue de mener des projets de lutte contre la violence autour des sites de cantonnement afin de préparer les populations au retour des ex-combattants intégrés au Programme.

35. Entre février et octobre 2018, quelque 36 000 combattants ont été préenregistrés par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, dont environ 17 000, d'après les estimations, pourraient remplir les critères requis, relatifs à la possession d'armes, pour participer au processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et d'intégration ou au Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Au total, le processus accéléré permettra d'intégrer 1 840 éléments aux Forces armées maliennes par l'intermédiaire des unités

du Mécanisme de coordination opérationnelle, tandis que le Gouvernement a indiqué qu'environ 2 000 autres pourraient intégrer la fonction publique, notamment les douanes et le service de la protection des forêts. Les 13 000 personnes susceptibles de bénéficier du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion retourneraient à la vie civile. La Banque mondiale a provisionné 15 millions de dollars pour appuyer le programme et la réintégration des 4 000 premiers ex-combattants qui choisiront cette option.

Réforme du secteur de la sécurité

36. Du 12 au 14 décembre 2018, les parties signataires ont tenu à Bamako une réunion de haut niveau sur la mise en œuvre des actions prioritaires en matière de défense et de sécurité visées dans la feuille de route du 22 mars 2018. La réunion a abouti à la signature d'un plan d'action et d'un chronogramme actualisés concernant les éléments suivants : la reconstitution et le redéploiement des forces de défense et de sécurité ; la création d'unités spéciales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, placées sous le commandement du chef d'état-major de la défense ; la mise en place et le déploiement d'une police territoriale et de comités consultatifs locaux de sécurité ; la finalisation des plans d'action de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité.

37. Un accord a été conclu sur l'intégration provisoire de certains hauts responsables civils et militaires des groupes signataires dans une nouvelle structure placée sous les auspices du chef de l'État : la Haute autorité pour la paix et la stabilité, qui sera chargée d'assurer le suivi de l'application de l'Accord. Les parties sont également convenues des modalités de réintégration des anciens membres des forces de défense et de sécurité au grade qui était le leur à leur départ. Un décret a ensuite été adopté le 6 février pour fixer les critères d'âge, de formation et de qualifications professionnelles requis pour l'intégration des ex-combattants des mouvements armés dans les forces armées, la police nationale, la protection civile, les douanes, le service des eaux et forêts, l'administration pénitentiaire et d'autres organismes publics. Pour les militaires de haut rang, l'attribution des grades sera décidée conjointement, au cas par cas. Le Gouvernement a invité les anciens membres des forces de défense et de sécurité à s'enregistrer du 26 au 30 janvier 2019 dans la région militaire la plus proche. C'est ainsi que 494 anciens militaires se sont inscrits dans différentes régions et qu'au 26 février, 453 d'entre eux ont été transférés dans trois centres de formation, à savoir Bamako (20 officiers), Markala, dans la région de Ségou (155 sous-officiers) et Séguéla, dans la région de Kayes (278 soldats).

38. La question des quotas d'intégration dans l'armée reste en suspens. Le Gouvernement insiste pour maintenir ce nombre à 4 900, tandis que les groupes armés signataires réclament que celui-ci soit porté à 10 000. Il semble toutefois que les parties soient disposées à poursuivre l'intégration des groupes armés signataires dans le Mécanisme opérationnel de coordination, étant entendu que les éléments intégrés dans l'armée seront considérés comme des membres à part entière des forces de défense, bien que la question de l'harmonisation des grades de 100 officiers de commandement des groupes armés signataires ne soit pas non plus réglée. Les parties sont convenues de poursuivre les discussions sur cette question avec l'aide de la MINUSMA et du Président du Comité de suivi de l'Accord.

39. Avec l'appui des missions de l'Union européenne, EUCAP Sahel Mali et la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont continué de renforcer leurs capacités, tout en étendant leur déploiement dans le nord et le centre du pays.

Mécanisme opérationnel de coordination

40. Les opérations de contrôle et d'enregistrement des 1 423 membres des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination ont contribué à renforcer la confiance des parties signataires et des groupes armés dissidents. Ayant d'abord été

jugés inaptes à l'intégration à la suite d'un examen médical, 403 combattants auront la possibilité d'en passer un second à Gao en vue d'une décision finale quant à leur aptitude. Cela se fera en même temps que le désarmement et la démobilisation des 417 ex-combattants restants.

41. L'opérationnalisation des unités mixtes du Mécanisme s'est poursuivie à Tombouctou, Gao et Kidal, avec des patrouilles à Gao et Tombouctou, jusqu'au début du processus accéléré de désarmement, démobilisation, réinsertion et intégration, en novembre. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, les initiatives visant à rendre ces unités pleinement opérationnelles se sont heurtées à plusieurs difficultés, dont des désaccords sur les modalités entre les groupes armés signataires. À Kidal et Tombouctou, les effectifs des premières compagnies de ces unités mixtes ont été deux fois moins importants que prévu. Dans le même temps, les unités mixtes de Gao manquaient d'armes lourdes et n'ont ainsi pas pu assurer la sécurité du processus électoral comme prévu.

E. Développement socioéconomique dans le nord du Mali

42. La croissance économique du Mali a atteint un taux de 5 % en 2018, contre 5,3 % en 2017, essentiellement en raison du dynamisme du secteur agricole (coton) et de celui des services (activités financières et commerciales). Le Gouvernement s'est attaché à ramener le déficit budgétaire à 2,5 % en 2018, contre 2,9 % en 2017, et l'économie, alliant la croissance et un faible taux d'inflation, a continué à donner de bons résultats en 2018. Sur les 4,24 milliards de dollars de contributions annoncés par les donateurs à la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en 2015 à Paris, seuls 3,1 milliards de dollars avaient été décaissés en 2017. Selon les estimations, le taux de décaissement s'établissait à 90 % en 2018. Le nord du pays s'est vu affecter 40 % de ces fonds – enveloppe destinée à compléter le budget que le Gouvernement malien consacre à l'application des dispositions de l'Accord relatives au développement.

43. La situation socioéconomique des populations du Nord s'est légèrement améliorée. Bien qu'inégalitaire, la croissance économique est demeurée stable en 2018. On estimait le taux de pauvreté à 53,6 % dans les zones rurales, contre 32,9 % en milieu urbain. Si elle a entraîné un léger recul du taux de pauvreté, la croissance économique n'a pas donné lieu à une réduction sensible du nombre de pauvres au Mali. Le taux de pauvreté est resté très élevé dans les régions du Nord, notamment à Gao (50,5 %) et au centre, où il aurait atteint 51,1 % à Ségou et 59,5 % à Mopti. En raison des problèmes de sécurité, la présence de l'État et des organismes de développement demeure limitée dans le Nord.

44. Chez les jeunes et les femmes, la pauvreté et le manque de moyens de subsistance perdurent. Le dernier semestre de 2018 et le premier semestre de 2019 ont été marqués par une série de troubles sociaux déclenchés par les fonctionnaires. La pression sociale résultant du décalage entre la croissance économique et la stagnation des conditions de vie a donné lieu à des mouvements de protestation, alimentés par de vives réactions visant le faible niveau des traitements et le non-paiement des arriérés de salaires. D'autre part, la situation sociale déjà précaire s'est exacerbée du fait des déplacements de population. En juin 2018, on dénombrait quelque 61 400 personnes déplacées dans le pays et 138 700 réfugiés maliens au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Au Mali, les principales régions de déplacement sont Tombouctou, Mopti et Ménaka.

45. La création d'une zone de développement dans les régions du Nord relève de la responsabilité du Ministère du plan. Le 11 janvier 2019, les membres du Sous-comité compétent du Comité de suivi de l'Accord se sont déclarés préoccupés par les retards pris dans la création de cette zone qui, aux termes de la feuille de route du 22 mars 2018, aurait dû être mise en place au plus tard en novembre 2018. Le Sous-Comité a demandé que le projet de décret portant création de la zone lui soit communiqué au plus tard à la fin de mars 2019. Le 30 janvier 2018, le Parlement a créé un fonds pour le développement durable, en vue d'appuyer la stratégie spécifique de développement des

régions du Nord. Le 16 juillet 2018, le Gouvernement a inauguré un nouveau cadre stratégique pour le redressement économique et le développement durable, fondé sur les objectifs de développement durable et la stratégie pour l'avenir « Mali 2040 ».

F. Assurer la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment en veillant à une meilleure représentation des femmes dans les mécanismes prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

46. Le Président Keïta s'est employé à accroître le nombre des femmes affectées à des postes de décision. Sur les 32 membres du Gouvernement, 11 sont des femmes, y compris la première femme Ministre des affaires étrangères du Mali, Kamissa Camara, et les ministres de la transparence et de l'énergie. Pour la première fois, le Gouvernement a atteint l'objectif d'une représentation des femmes à hauteur de 30 %, conformément à la loi de 2015 instituant des mesures de promotion de l'égalité des sexes en matière d'accès aux fonctions nominatives et électives.

47. Toutefois, dans l'ensemble, la participation des femmes demeure limitée au regard du processus de paix et de la vie politique et publique en général. Les femmes représentent 9,5 % des membres élus de l'Assemblée nationale et, sur les 288 membres désignés pour assumer des fonctions d'intérim dans les cinq régions du Nord, on compte seulement 14 femmes. À l'échelon régional, on ne compte qu'une seule femme sur 69 membres. Les femmes sont également sous-représentées dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord, les 34 membres du Comité de suivi de l'Accord ne comptant ainsi qu'une seule femme.

48. Traditionnellement, les femmes maliennes ne participent pas aux négociations politiques et tant leurs intérêts que leurs connaissances ne sont guère pris en compte. Les stéréotypes et les convictions associés à la condition féminine prédominent et empêchent les femmes de briguer un mandat public ou de faire entendre leur voix. Pour être effective, une meilleure représentation des femmes exigerait l'appui des parties prenantes aux échelons national et local, notamment les responsables religieux et les autorités traditionnelles qui, dans le passé, ont combattu les réformes visant à éliminer la discrimination ou à réviser le Code de la famille.

49. Durant la période précédant l'élection présidentielle, le Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfance et de la famille, appuyé par la MINUSMA et ONU-Femmes, a organisé dans tout le pays des débats dirigés par des femmes et axés sur la promotion des droits des femmes en tant que candidates et électrices. Toutefois, d'après le rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Mali, les quotas et les programmes en faveur des femmes n'ont eu que des effets limités jusque-là. Une seule femme, Djeneba N'Diaye, figurait parmi les 24 candidats à l'élection présidentielle. Elle a été créditée du score le moins élevé.

50. Lors de sa vingt-neuvième réunion, tenue en novembre 2018, le Comité de suivi de l'Accord a créé un groupe de travail spécial chargé de formuler des propositions concrètes visant à renforcer la participation des femmes au processus de paix. Réuni les 6, 14 et 21 décembre 2018, le groupe a recommandé l'intégration des femmes dans le Mécanisme de suivi de l'Accord, selon les modalités suivantes : une participation directe des femmes aux activités du Comité de suivi de l'Accord et des autres mécanismes de suivi ; la création d'un observatoire des femmes, sous statut indépendant, chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord.

G. Pacte pour la paix

51. Dans une annexe au Pacte pour la paix, signé le 15 octobre 2018 par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, les groupes armés signataires ont déclaré leur pleine adhésion au Pacte et leur attachement à la mise en œuvre intégrale

de l'Accord. Aux termes des dispositions du Pacte, le Gouvernement s'engage à dresser le bilan de la mise en œuvre de la feuille de route du 22 mars 2018, qui a recensé des mesures prioritaires visant à accélérer le processus de paix. Sur les 21 mesures figurant dans la feuille de route, 9 avaient été appliquées au 28 février 2019, notamment la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination à Tombouctou et à Kidal, le lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les consultations relatives à la restructuration de l'administration et à la réforme de la Constitution. Huit autres mesures sont en cours d'application. Pour la suite, un accord devra être trouvé sur le calendrier d'exécution des mesures restantes et sur l'établissement de délais réalistes.

IV. Observations

52. En dépit des difficultés multiples que rencontre le Mali et dont beaucoup n'ont pas encore été abordées, je ne peux que me féliciter des progrès réalisés par le Gouvernement et les groupes armés signataires depuis l'investiture du Président Keïta le 4 septembre 2018. Les six derniers mois ont enregistré davantage d'avancées que le reste de la période écoulée depuis la signature de l'Accord en 2015. L'élection présidentielle s'est tenue dans les délais et dans un climat de paix, avec l'appui des groupes armés signataires. Je trouve encourageants l'engagement de tous les signataires vis-à-vis du processus de paix et le regain de confiance entre les parties depuis l'investiture du Président et la signature du Pacte pour la paix. Cette dynamique favorable a produit un certain nombre de résultats concrets : à l'échelon des districts, des administrations provisoires ont été mises en place dans les régions de Kidal, de Ménaka et de Tombouctou ; plus de 1 400 ex-combattants ont déposé les armes et des discussions axées sur le renforcement de la participation des femmes au processus de paix ont été engagées dans le cadre du Comité de suivi de l'Accord. L'Accord prévoit d'importantes réformes politiques et institutionnelles qui, du fait de leur ampleur et de leur complexité, exigent l'établissement de priorités. J'invite le Gouvernement, les groupes signataires et les autres parties prenantes à se mettre d'accord sur le calendrier d'exécution des mesures énumérées dans l'Accord de paix et, ce faisant, à se focaliser sur les dispositions essentielles à la mise en œuvre des autres mesures.

53. La réforme constitutionnelle est l'une de ces mesures prioritaires. Elle constitue non seulement un préalable aux grandes réformes institutionnelles et politiques et à la tenue des élections locales et sénatoriales mais aussi une marque de l'attachement du peuple malien à ces réformes et à leur caractère irréversible. Je me félicite de la mise en place d'un comité d'experts, qui est appelé à jouer un rôle important dans ce processus. Les premières réactions rappellent toutefois que cette réforme reste un processus politique extrêmement délicat, comme l'ont montré les controverses auxquelles ont donné lieu de précédentes initiatives. Je félicite le Président Keïta et le Premier Ministre Maïga pour avoir entamé de larges consultations avec des parties prenantes de tous horizons. J'invite tous les responsables politiques à participer de manière constructive au processus et à régler leurs différends par le dialogue. Ce n'est qu'en œuvrant de concert qu'il sera possible de jeter les bases d'un État-nation malien et de garantir pour tous ses habitants un avenir plus pacifique et plus stable.

54. Pour réussir, les réformes devront être prises en main par le pays et devront recueillir l'adhésion d'une large couche de la société malienne, dont les femmes et les jeunes. Tout en gardant à l'esprit la nécessité d'éviter tout nouveau retard, je considère qu'il importe également que les parties disposent d'assez de temps pour aborder et régler collectivement les questions litigieuses, de manière à ce que la réforme politique soit un processus véritablement ouvert à tous. Je me félicite de la création du Cadre de concertation nationale, un mécanisme de consultation qui doit permettre au Gouvernement, aux partis politiques et à la société civile d'examiner les grandes propositions de réforme concernant le référendum constitutionnel, les réformes territoriale et administrative, notamment les questions de découpage, les amendements à la loi électorale et les calendriers pertinents. Il s'agit là d'une mesure essentielle qui doit garantir un soutien élargi au processus politique dans toute la société malienne et

une meilleure appropriation. D'autre part, j'engage toutes les parties à examiner les recommandations du Groupe de travail spécial sur la participation des femmes au processus de paix. L'expérience fait apparaître un lien direct entre une participation effective et l'instauration d'une paix plus durable.

55. Le début du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et d'intégration constitue une étape importante du processus général de reconstitution et de réforme des Forces maliennes de défense et de sécurité prévu par l'Accord. Pour la première fois depuis le début du processus de paix, des combattants ont déposé les armes, se sont démobilisés et se sont inscrits en vue de leur intégration dans l'armée. Il s'agit là d'une étape critique, qui témoigne de la volonté des groupes armés signataires de déposer les armes, de mettre fin aux hostilités et de renoncer à la violence. J'invite toutes les parties à mettre à profit la dynamique ainsi créée et à régler sans retard la question des quotas d'intégration dans l'armée, afin de procéder à la formation et à l'intégration des éléments qui ont déposé les armes. Les autorités pourront donc entamer ensuite la phase suivante, à savoir le lancement du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration auquel plus de 36 000 combattants ont déjà exprimé leur volonté de participer.

56. La réussite à long terme du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants exige que l'on avance dans la réforme du secteur de la sécurité. Des mesures destinées à jeter les bases de cette importante réforme ont notamment consisté en l'adoption de la stratégie nationale et du plan d'action pour le secteur de la sécurité. Il y a urgence à se doter d'une vision nationale concernant les forces de défense et de sécurité réformées et reconstituées, qui puisse recueillir une large adhésion, au-delà des signataires de l'Accord. J'invite le Gouvernement à parachever l'élaboration de cette vision, en collaboration étroite avec les groupes armés signataires et les autres parties prenantes, et à établir un plan de recrutement et d'intégration des ex-combattants, ainsi qu'un calendrier précis pour le redéploiement effectif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord du pays.

57. En dépit des progrès réalisés au cours des six derniers mois, le chemin qui doit mener vers une paix et une stabilité durables au Mali reste long et semé d'obstacles. Les retards répétés enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord ont fait perdre un temps précieux, situation qu'ont aggravée les problèmes de sécurité complexes auxquels le pays continue de faire face. J'ai conscience que la mise en œuvre de l'Accord ne se déroule pas dans un contexte d'après conflit comme on l'avait espéré au moment de sa signature, mais plutôt dans un environnement où perdurent les crises, le terrorisme et la violence extrémiste. Toutefois, le processus de paix continue d'avoir pour seul cadre valable cet Accord, dont la mise en œuvre doit être accompagnée et soutenue par une action politique élargie des acteurs maliens, régionaux et internationaux. J'invite donc les signataires à maintenir le cap et à s'acquitter des obligations qu'ils assument vis-à-vis de leur peuple et de la famille des nations. Le peuple malien attend toujours les dividendes de la paix et l'amélioration des conditions de vie qu'il mérite.

58. Je suis profondément peiné par le décès de 18 soldats de la paix et par les blessures infligées à 77 autres à la suite des attentats perpétrés contre les Nations Unies au cours des six derniers mois. Je saisis cette occasion pour réitérer mes condoléances aux familles et aux gouvernements des soldats de la paix décédés et pour souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées contre le personnel et les convois des Nations Unies et prie à nouveau les autorités maliennes et les groupes armés signataires de l'Accord de paix de ne ménager aucun effort pour identifier les auteurs de ces attaques, de manière à ce que ces derniers puissent être traduits en justice le plus rapidement possible. Les attaques visant des soldats de la paix peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. J'invite tous les groupes armés signataires à prendre des mesures concrètes pour resserrer leur coopération et leur coordination avec le Gouvernement malien et à rompre tout lien avec les organisations terroristes.

59. La contribution qu'apporte la Mission, dans sa configuration actuelle, demeure d'une importance capitale pour la stabilisation du Mali. En dépit de ces pertes tragiques,

la Mission a renforcé sa capacité à repousser des attaques complexes provenant des groupes terroristes, ce qui témoigne de sa solidité, de sa résilience et du rôle critique qu'elle continue de jouer en aidant le Gouvernement à créer l'espace nécessaire au déroulement du processus politique et à empêcher les zones du nord du pays où l'État est absent ou peu présent de tomber sous le contrôle des groupes terroristes. Nos hommes et nos femmes en uniforme ont repoussé avec courage et professionnalisme et sans infliger de pertes civiles une bonne partie des attaques odieuses qui visaient nos soldats de la paix. La MINUSMA a accompli de grands progrès en ce qui concerne la protection de son personnel, de ses camps et de ses convois, notamment grâce au renforcement des mesures visant à prévenir les attaques au moyen d'engins explosifs improvisés et autres tirs indirects, tout en prenant des dispositions destinées à améliorer sa capacité d'anticiper de telles attaques. J'engage tous les pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA à poursuivre la mise à niveau de l'équipement de ces contingents. À cet égard, et dans un esprit de responsabilité partagée, j'appelle à nouveau les donateurs bilatéraux à renforcer l'appui qu'ils apportent aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police.

60. La protection du territoire et de sa population relève avant tout de la responsabilité du Gouvernement. Avec l'appui constant de l'Union européenne, des progrès encourageants ont été accomplis ces dernières années dans le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, ce qui devrait faciliter le redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales dans le nord du Mali, qui reste une priorité essentielle. Je condamne fermement la poursuite des attaques perpétrées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays, ainsi que les nombreuses pertes que ces dernières subissent. Je salue ces forces pour le courage et la détermination dont ils font montre dans la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali ainsi que de la sécurité de ses citoyens. Je demeure préoccupé par la détérioration constante des conditions de sécurité dans le centre du Mali, où la présence croissante des groupes extrémistes a exacerbé des tensions et des conflits intercommunautaires déjà anciens. Je salue l'action que mène le Gouvernement pour faire face à cette situation préoccupante dans le centre du Mali et qui consiste à mettre en œuvre son plan de sécurité intégré. Dans le même temps, je tiens à rappeler que les seules mesures de sécurité ne suffiront pas à régler les crises, dont les causes profondes relèvent de questions de politiques et de développement.

61. Pour pouvoir s'attaquer aux problèmes que rencontre le Mali, il importe de prendre en compte la dynamique transfrontières et les facteurs de conflit complexes présents dans la région. J'invite à nouveau les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour faire face aux multiples menaces qui pèsent sur le Mali et sur la région du Sahel et qui touchent à toutes les dimensions de la paix, du développement et de la sécurité. Sans le développement durable, il ne peut y avoir de paix durable au Mali et dans la région et, sans la paix et la stabilité, aucune avancée ne pourra être enregistrée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons. Je me félicite de la reprise des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans le centre du Mali. J'invite les États membres du G5 Sahel à prendre les dispositions nécessaires pour appuyer ces opérations et les partenaires internationaux à fournir à la Force l'appui dont elle a besoin.

62. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour ses qualités de direction, ainsi que le personnel de la MINUSMA et l'équipe de pays du Mali, qui continuent d'incarner les plus hautes aspirations de l'Organisation en œuvrant avec dévouement et au péril de leur vie pour l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour leur engagement constant. Enfin, je remercie l'Union africaine, la CEDEAO, les organisations humanitaires et les donateurs, ainsi que les organisations non gouvernementales, pour leur importante contribution et leur engagement résolu aux côtés du Mali.

Carte

